

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 29 août 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et directeur adjoint par intérim.

Absences: Mme Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte, conseillers.

M. Larose, Président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public.

17-08-3221

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat – Chemin de la Montagne Phase 2
4. Octroi de contrat – Centre communautaire à Quyon
5. Octroi de contrat - Mandat pour retenir les services d'un notaire
6. Octroi de contrat - Pose d'enrobé sur les chemins Pères-Dominicains et Steele
7. Période de question du public
8. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

17-08-3222

OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION ET PAVAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE PHASE #2

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à un appel de propositions public pour la réfection et le pavage du chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), les sept propositions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Montant soumis Taxes incluses
Construction Edelweiss	1 287 370,52\$
9333-8309 Québec Inc. (Pavage Argenteuil)	1 342 634,32\$
Outabec Construction (1991) Enr	1 344 639,00\$
Eurovia Québec Construction	1 372 860,58\$
130247 Canada Inc. (Pavage Inter Cité)	1 428 893,78\$
Gauvreau Terre de surface	1 291 658,27\$
Nugent Construction Inc.	1 218 577,48\$

ATTENDU QUE CIMA+ a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la proposition présentée par Nugent Construction Inc. est la plus avantageuse et s'est avérée conforme;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le Conseil octroie le contrat pour la réfection et le pavage du chemin de la Montagne Phase 2, au montant de 1 218 577,48\$, incluant les taxes, à Nugent Construction Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

17-08-3223

OCTROI DE CONTRAT- DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À QUYON

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à un appel de propositions public pour la démolition et la reconstruction du centre communautaire à Quyon;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), les trois propositions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Montant Taxes incluses
LCC & Associés Canada Inc.	1 498 185,19 \$
Industries Cama	1 580 676,30\$
Gestion DMJ	1 779 503,72\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse, les 3 soumissions se sont avérées conformes;

ATTENDU QUE la proposition présentée par LCC & Associés Canada Inc. est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le mandat pour la démolition et la reconstruction du centre communautaire à Quyon à LCC & Associés Canada Inc. au montant total de 1 498 185,19 \$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 05-16 et la balance, au budget 59 13100017 (Surplus affecté destiné au centre communautaire à Quyon);

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

AMENDEMENT

OCTROI DE CONTRAT- DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À QUYON

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à un appel de propositions public pour la démolition et la reconstruction du centre communautaire à Quyon;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), les trois propositions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Montant Taxes incluses
-----------------	---------------------------

LCC & Associés Canada Inc.	1 498 185,19 \$
Industries Cama	1 580 676,30\$
Gestion DMJ	1 779 503,72\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse, les 3 soumissions se sont avérées conformes;

ATTENDU QUE la proposition présentée par LCC & Associés Canada Inc. est la plus avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité travaille avec ses partenaires des autres paliers de gouvernement pour immuniser le futur bâtiment contre de nouvelles inondations;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le mandat pour la démolition et la reconstruction du centre communautaire à Quyon à LCC & Associés Canada Inc. au montant total de 1 498 185,19 \$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 05-16 et la balance, au budget 59 13100017 (Surplus affecté destiné au centre communautaire à Quyon);

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

17-08-3224

OCTROI DE CONTRAT - MANDAT POUR RETENIR LES SERVICES D'UN NOTAIRE

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à une demande de prix auprès de trois études notariales afin de produire des actes relatifs à la cession de propriétés;

ATTENDU QUE suite à cet appel de propositions sur invitation, les trois propositions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Coût unitaire (ajusté pour inclure les taxes)			
	Cession		Quittances	
	1-20 actes	21 et plus	1-20 actes	21 et plus
Me Lisa Gallinaro	745,00\$	800,00\$	450,00\$	485,00\$
Me Claude Castagne	885,30\$	770,33\$	557,62\$	442,65\$
Me Mireille Alary	1 069,26\$	977,28\$	684,10\$	684,10\$

ATTENDU QUE le directeur général adjoint par intérim a procédé à l'étude de conformité des offres de prix et que les trois soumissions se sont avérées conformes;

ATTENDU QUE la proposition présentée par Me Lisa Gallinaro est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre de prix de Me Lisa Gallinaro, selon les termes de la demande de prix.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

17-08-3225

OCTROI DE CONTRAT - POSE D'ENROBÉ SUR LES CHEMINS PÈRES-DOMINICAINS ET STEELE

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à un appel de propositions sur invitation pour la pose d'un enrobé FLEXTECH 76 mm sur deux sections de rues d'environ 100m chacune;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure temporaire permettant de tester un nouveau type de pavage;

ATTENDU QUE la proposition suivante a été reçue (taxes non incluses) :

Soumissionnaire	Montant soumis	
	Steele	Pères Dominicains
Construction DJL Inc.	19 296,00\$	16 698,00\$

ATTENDU QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à l'analyse de la proposition et qu'elle est conforme ;

ATTENDU QUE la compagnie Construction DJL Inc. est la seule compagnie régionale à offrir ce service;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le mandat à Construction DJL Inc. au montant de 35 994,00\$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a eu aucune question du public.

17-08-3226

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h55 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».